

**OBSERVATOIRE DES MEDICAMENTS, DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES INNOVATIONS
THERAPEUTIQUES – REGION CENTRE VAL DE LOIRE
- OMEDIT -**

COMMISSION
HAD

FICHE BON USAGE

**Nutrition parentérale
à domicile**

Date de rédaction :
Mai 2015

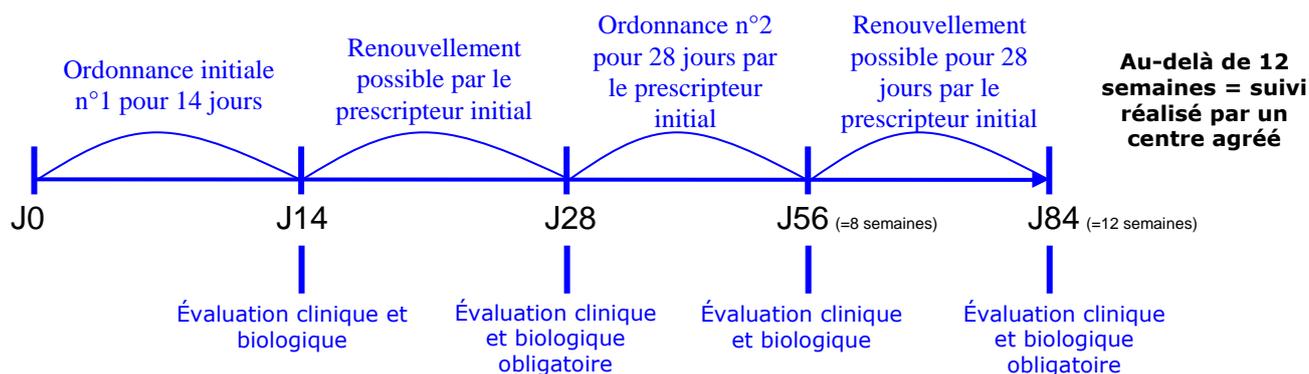
Date de validation au Comité
Stratégique :
24 juin 2015

PRINCIPES GENERAUX

- L'alimentation parentérale n'est justifiée que si l'alimentation **orale** ou **entérale** est **impossible**.
- L'arrêté du 16 juin 2014 mentionne l'**absence d'indication** d'une nutrition parentérale à domicile (NPAD) par voie périphérique et que **la prescription initiale doit être de 14 jours**, inférieure à ce délai la prescription n'est pas justifiée.
- La nutrition parentérale doit avoir été **débutée dans un établissement de santé** et être bien tolérée.

1) Chez l'adulte :

► Si durée de NPAD ≤ 12 semaines :



► Si durée de NPAD est d'emblée > 12 semaines :



2) Chez l'enfant (< 16 ans et 3 mois): la prescription initiale est réalisée par un centre agréé.

- La prescription initiale doit être réalisée par un médecin **hospitalier** public ou privé.
- La prescription comporte **3 ordonnances** : médicaments, prestations et actes infirmiers
- La NPAD doit être administrée par **voie veineuse centrale** (y compris posée par abord périphérique) à l'aide d'une **pompe programmable** avec alarme. La voie veineuse périphérique n'est pas autorisée.
- Les procédures de mise en place d'une NPAD par le prescripteur doivent avoir été validées par le CLAN de l'établissement. Prévoir les modalités d'hospitalisation en cas d'urgence.
- Une **évaluation clinique et biologique** (incluant une surveillance ionique, rénale, hépatique, poids, tolérance ...) **attentive et régulière** par le médecin prescripteur initial est indispensable. La NPAD étant un traitement à haut risque de complications métaboliques et infectieuses.
- Si la NPAD doit être prolongée **au-delà de 12 semaines**, elle doit être assurée par un centre agréé¹ ou expert. Ce centre sera contacté par le prescripteur initial.

¹ Centre agréé ou expert à un établissement de soins avec une équipe multi-professionnelle et des procédures validées (cf article 1 de l'arrêté du 16 juin 2014)
OMÉDIT Centre Val de Loire – Commission HAD
Disponible sur www.omedit-centre.fr

INDICATIONS

- Réservée aux patients ayant un état médical, psychosocial et nutritionnel **stable**.
- La prise en charge de la NPAD est assurée en cas d'**insuffisance intestinale** définitive ou transitoire, totale ou partielle, congénitale ou acquise résultant d'une obstruction, de troubles de la motricité, d'une résection chirurgicale ou d'une malabsorption et se caractérisant par l'impossibilité de maintenir, ni par la voie orale, ni par la voie entérale, un équilibre hydroélectrolytique et/ou protéino-énergétique et/ou en micronutriments et/ou en minéraux.
- Peut également être assurée en cas d'**intolérance alimentaire**, avec **vomissements** incoercibles, résistants aux divers traitements et m'étant en péril l'équilibre nutritionnel, en cas d'échec de la nutrition entérale.

BONNES PRATIQUES

ADMINISTRATION

La NPD doit être **administrée par voie veineuse centrale**, à l'aide d'une **pompe externe programmable avec alarme** (débit contrôlé).

CHOIX DES SOLUTÉS

Il est préférable de prescrire des solutés **ternaires** (qui apportent des lipides, du glucose, des acides aminés) présentés en poche en raison de leur plus grande simplicité d'utilisation.

PROTOCOLE

Les manipulations d'une solution comportant des lipides et l'intervention sur une voie veineuse centrale imposent aux professionnels de santé le respect rigoureux des règles d'hygiène et d'asepsie.

Matériel nécessaire :

- Blouse à usage unique
- Set de soin spécifique
- Pompe programmable
- Aiguille de Huber (si chambre implantable)
- Perfuseur
- Valve bidirectionnelle

Déroulement du soin :

Environnement	Patient	Matériel
<ul style="list-style-type: none">- Environnement propre- Fermeture de portes et fenêtres- Plan de travail nettoyé, désinfecté, libre et stable	<ul style="list-style-type: none">- Torse nu, si possible ou au moins une zone suffisamment dénudée pour éviter les fautes d'asepsie.- Installer confortablement le patient.- Mettre le masque (si impossible lui faire tourner la tête du côté opposé à la chambre implantable)	<ul style="list-style-type: none">- Friction des mains, protection personnelle : cf e-learning « <u>cathéter chambre implantable</u> » et « <u>PICC</u> » de l'OMÉDIT Centre- Reconstitution du mélange nutritif, selon les recommandations du fabricant- Il est indispensable de désinfecter les bouchons de flacon et le site d'ajout de la poche avec une compresse stérile imprégnée d'alcool à 70°, et ce à chaque fois que l'on injecte dans la poche- Insertion du perfuseur adapté à la pompe et purge des lignes de perfusion

RECOMMANDATIONS GENERALES

- Surveillance quotidienne du pansement (réfection immédiate si souillé ou décollé)
- Surveillance quotidienne de la température
- Tracer les soins dans le carnet du suivi (poids, tolérance ...)

VITESSES DE PERFUSION (ADULTE)

Le **débit** de perfusion doit être **progressif à l'instauration** de la perfusion et **dégressif** au moment de l'arrêt de celle-ci.

Médicaments	Kcal / mL / jour	Modalités d'administration	Vitesse de perfusion maximale (mL / kg / h)
KABIVEN (V+H)	900 kcal / 1026 mL / j	Durée de perfusion : 12-24h	2,6
	1400 Kcal / 1540 mL / j		
	1900 Kcal / 2050 mL / j		
SmofKABIVEN (V+H)	1100 Kcal / 986 mL / j	Durée de perfusion : 14-24h	2
	1600 Kcal / 1477 mL / j		
	2200 Kcal / 1970 mL / j		
MEDNUTRIFLEX LIPIDE G120/N5.4/E (V+H)	1265 Kcal / 1250 mL / j	Augmentation par paliers pendant les 30 premières minutes jusqu'à obtention de la vitesse de perfusion désirée	2
	1900 Kcal / 1875 mL / j		
REANUTRIFLEX LIPIDE G144/N8/E (V+H)	1475 Kcal / 12500 mL / j	Augmentation par paliers pendant les 30 premières minutes jusqu'à obtention de la vitesse de perfusion désirée	1,7
	2215 Kcal / 1875 mL / j		
OLIMEL N7E (V+H)	1200Kcal/ 1000 mL / j	Augmentation progressive au cours de la 1 ^{ère} heure Durée de perfusion : 12-24h	1,7
	1800 Kcal /1500 mL / j		
	2400 Kcal / 2000 mL / j		

V+H : Produit disponible en ville et à l'hôpital.

Liste non exhaustive, ne remplace pas les données de la notice du fabricant

PRESCRIPTION DESTINEE A L'INFIRMIER

Poche industrielle :

Faire pratiquer à domicile par un(e) infirmier(e) DE, dimanches et jours fériés inclus et même la nuit si nécessaire, jours par semaine :

- la préparation du mélange des poches de (volume ... mL) avec : 1 ampoule de vitamines, 1 ampoule d'oligo-éléments, ampoule(s) d'électrolytes ;
- la perfusion intraveineuse de la poche de nutrition parentérale sur une durée de heures (de à), avec un débit de..... ml/kg/h, par l'intermédiaire :
 - d'une chambre implantable ;
 - d'un cathéter central à émergence cutanée ;
 - d'un PICC.

Avec :

- branchement et débranchement de la perfusion ;
- rinçage du cathéter ;
- verrou de : injecter mL de la solution dans le cathéter. A réaspirer avant la perfusion suivante ;
- changement du prolongateur fois par semaine ou changement de la valvefois / sem ;
- réfection du pansement au moins une fois par semaine et plus si nécessaire ;
- changement du système de fixation du PICC une fois par semaine et plus si nécessaire ;
- changement de l'aiguille de Huber fois par semaine ;
- la surveillance de la perfusion si nécessaire.

INFORMATIONS

Références bibliographiques :

- Arrêté du 16 Juin 2014 AFSS1413972A publié au JORF n°0139 du 18 Juin 2014
- HAS – Avis Commission 10.01.2012 - Prestations associées aux dispositifs médicaux de perfusion et de nutrition parentérale à domicile
- HAS – Mai 2008 - Nutrition parentérale à domicile : état des lieux et modalités de prise en charge